

**Jean-Baptiste Lemoyne**

Ministre délégué chargé du Tourisme,  
des Français de l'étranger et de la Francophonie  
et des Petites et Moyennes Entreprises  
27 rue de la Convention  
75732 Cedex 15 PARIS



Objet : Réouverture des discothèques : étude « ITOC » par l'ANRS-Maladies

Lundi 27 décembre 2021



Monsieur le ministre,



Chambre Syndicale  
des Lieux Musicaux  
Festifs & Nocturnes

Les quelques 1 500 clubs et discothèques en France ont depuis leur réouverture le 9 juillet 2021, respecté le protocole sanitaire le plus strict de tous les établissements recevant du public. En plus du pass sanitaire obligatoire, l'identité de nos clients est vérifiée pour qu'elle soit bien conforme au pass présenté. Les faux-pass sanitaires ne circulent pas chez nous, nous pouvons assurer le Gouvernement que nos clients sont dans les exigences du pass sanitaire (schéma vaccinal complet ou un test PCR ou antigénique négatif). Entre 5 et 7% des clients se présentaient en discothèques munis d'un faux pass sanitaire... et pour lesquels nous leur interdisons l'accès à nos établissements.



Nous affirmons que nous avons contribué à la vaccination des jeunes grâce à leur envie de se retrouver dans nos établissements et à notre intransigeance. Et aujourd'hui, c'est notre clientèle et les professionnels de la nuit qui se sentent trahis.



**En effet, le Premier ministre a annoncé la fermeture des clubs et discothèques françaises à partir du 9 décembre 2021 et jusqu'au 6 janvier 2022. Cette fermeture est une nouvelle injustice. Le Gouvernement, en voulant envoyer un signal fort, a sacrifié nos entreprises mais sans réalité sanitaire derrière.**



En effet, force est de constater - et nous ne nous en réjouissons pas - que la hausse des contaminations n'a cessé d'augmenter dans notre pays malgré cette fermeture. Cela s'explique aisément par les mêmes arguments contenus dans notre recours gracieux déposé le 10 décembre 2021 contre l'article 1er 4° du décret n°2021-1585 du 7 décembre 2021 modifiant le décret n°2021-699 du 1er juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire.



La fête a continué sans nous, professionnels de la nuit et sans règle du pass sanitaire ni systèmes de ventilation adaptés

Nous souhaitons attirer votre attention sur un nouveau point en faveur de la réouverture des discothèques à partir du 6 janvier 2022, les premiers résultats de l'étude ITOC (« *Indoor Clubbing Transmission of Covid-19* »), réalisée dans le cadre de la soirée « Reviens la nuit » par l'ANRS-Maladies infectieuses émergentes.

Contrairement à l'étude ComCor, qui s'appuie sur des questionnaires remplis par des personnes déjà infectées et sur leurs « impressions », l'étude de l'ANRS-Maladies menée en octobre 2021 comparait deux groupes. Le premier groupe a participé à une soirée en boîte, ils justifiaient d'un schéma complet de vaccination depuis au moins sept jours et certains étaient diagnostiqués positifs au Covid-19 et un second groupe, au schéma vaccinal complet également, était resté chez eux.

Les premiers résultats parus montre « *qu'il n'y a eu ni cluster ni aucun élément prouvant une surcontamination des participants pendant cette soirée-test* »<sup>1</sup>. La professeure Constance Delaugerre, du service de virologie de l'hôpital Saint-Louis à Paris, souhaite ainsi que l'on s'intéresse davantage à « *l'effet de la ventilation, avec des capteurs de CO<sub>2</sub>* » qui est, selon nous, depuis le début, l'un des arguments majeurs pour le maintien de nos établissements ouverts. Nous vous précisons que cette soirée s'est déroulée dans les conditions réelles, donc sans masques et sans distanciation.

Enfin, en prévision de notre réouverture et dans un souci de responsabilité, nous vous faisons part des conditions de réouverture que nous accepterions : un système 2G+ calqué sur la suisse ou l'Allemagne. **A savoir : un test obligatoire avant d'entrer dans nos établissements de nuit si et seulement si le dernier vaccin ou la dernière infection au Covid remontent à plus de six mois.**

En dessous de six mois ce serait une condamnation de nos établissements, comme en Suisse où le système 2G+ est en vigueur avec 4 mois « *la soirée du 23 décembre est habituellement une des plus grosses soirées de l'année pour la discothèque Globull. Mais cette année, elle s'est avérée "absolument dramatique. Normalement, c'est une soirée où on devrait avoir autour de 1200 personnes. Et là il y a eu 21 personnes présentes sur toute la soirée.* »<sup>2</sup>

La piste envisagée par le Gouvernement d'un test obligatoire pour tous, même vaccinés, est une ligne rouge pour notre secteur. Un test systématique, même gratuit, pour des jeunes triplement vaccinés serait un frein énorme à la réouverture de nos établissements.

Nos établissements ne peuvent ouvrir avec à peine 15 à 30% de nos clients, au-delà du manque d'ambiance pour rendre nos établissements attractifs, le gérant de discothèque ne pourrait pas s'y retrouver économiquement et l'image donnée serait néfaste pour l'avenir de nos établissements.

<sup>1</sup> Article Le Monde publié le 26 décembre 2021 « Que sait-on vraiment des surrisques de contamination dans les clubs et boîtes de nuit ?

<sup>2</sup> Extrait de l'article maRTS.ch publié le 27 décembre 2021 « Pour les boîtes de nuit qui ont bravé la "2G+", le bilan de Noël a viré au fiasco »



GNC  
Groupe National  
des Chaînes Hôtelières



S.N.R.P.O.  
Syndicat National de la  
Restauration Publique Organisée



CSLMF  
Chambre Syndicale  
des Lieux Musicaux  
Festifs & Nocturnes



SNEG&CO  
Syndicat National  
des Entrepreneurs Gaëls



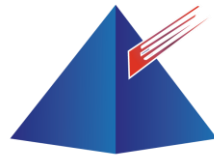
UMIH  
Prestige



UMIH  
Bowling



UMIH  
Nuit



U M I H

UNION DES MÉTIERS ET  
DES INDUSTRIES DE L'HÔTELLERIE

Monsieur le ministre, vous l'aurez compris les professionnels de la nuit ne demandent qu'une chose : avoir le **même traitement que tous les établissements recevant du public** et que **les décisions prises pour les discothèques soient guidées par les données scientifiques** et non par des idées préconçues et parfois très éloignées du terrain et de notre quotidien.

Nous vous prions de croire, Monsieur le ministre, à l'expression de notre haute considération



Groupement National  
des Chaînes Hôtelières



S.N.R.P.O.  
Syndicat National de la  
Restauration Publique Organisée



Chambre Syndicale  
des Lieux Musicaux  
Festifs & Nocturnes



Syndicat National  
des Entreprises Gaies



UMIH  
Prestige



UMIH  
BOWLING



UMIH  
NUIT

**Roland Héguy**  
Président confédéral UMIH

**Thierry Fontaine**  
Président UMIH Nuit

GNC  
GROUPEMENT  
NATIONAL  
DES CHÂÎNES  
HÔTELIÈRES

SNRPO  
SYNDICAT NATIONAL DE LA  
RESTAURATION PUBLIQUE  
ORGANISÉE

CSLMF  
CHAMBRE SYNDICALE  
DES LIEUX MUSICAUX  
FESTIFS ET NOCTURNES

SNEG&CO  
SYNDICAT NATIONAL  
DES ENTREPRISES  
GAIES & CO

UMIH PRESTIGE  
ÉTABLISSEMENTS  
DE PRESTIGE

UMIH BOWLING  
ÉTABLISSEMENTS  
DES BOWLINGS

UMIH NUIT  
ÉTABLISSEMENTS  
DE NUIT